

MG INTERNATIONAL
Société anonyme au capital de 516.004,60 euros
Siège social : Z.I. Athélia IV – 163 avenue des Tamaris, 13600 La Ciotat Cedex
441 743 002 RCS Marseille

ADDENDUM AU RAPPORT ANNUEL 2020

Mise à jour de la section 10.1 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise inclus dans le rapport de gestion relatif à l'exercice 2020

Mesdames,
Messieurs,
Chers Actionnaires,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale mixte le 17 juin 2021 à 11 heures à l'Hôtel Ibis, ZI Athélia IV, avenue Tramontane – 13600 La Ciotat (l' « **Assemblée** »), conformément à la loi et aux statuts, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- *Lecture du rapport de gestion et sur le gouvernement d'entreprise et présentation par le Conseil d'administration des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;*
- *Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours dudit exercice et sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;*
- 1. *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et des dépenses non déductibles du résultat fiscal - Quitus aux administrateurs, au Président et au Directeur général pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé ;*
- 2. *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;*
- 3. *Examen des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce - Approbation d'un avenant à une convention conclue entre la Société et son actionnaire et administrateur, la société Maytronics Ltd. ;*

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- *Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur les résolutions extraordinaires, et principalement :*
 - *sur le projet de délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution d'un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;*
 - *sur le projet de délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés en vertu des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 du Code du travail ;*
- 4. *Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société pour un montant nominal maximum de 600 000 € ou à l'attribution d'un titre de créance pour un montant nominal maximum de 600 000 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;*
- 5. *Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés en vertu des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 du Code du travail – Suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés ;*

6. *Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.*

Nous vous rappelons que le rapport de gestion et sur le gouvernement d'entreprise, le rapport général et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2020, ont été mis à votre disposition au siège social de la Société et sur son site Internet (<http://www.mginternational.fr>) depuis le 15 avril 2021.

Par ailleurs, le rapport du Conseil sur les résolutions extraordinaires qui vous sont soumises (4^{ème} et 5^{ème} résolutions) a été établi et a été mis à votre disposition ou transmis dans les conditions légales.

Il en est de même du rapport du Commissaire aux comptes de la Société sur la 5^{ème} résolution.

* * *

Mise à jour de la section 10.1 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise inclus dans le rapport de gestion relatif à l'exercice 2020 :

Comme annoncé par la Société par communiqué du 11 mai 2021, M. Vincent Quéré, Directeur Général de la Société, a cessé ses fonctions le 10 mai 2021.

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en remplacement, à compter du 10 mai 2021, Mr. David Alimi, actuellement Directeur Général de la région EMEA.

La recherche d'un successeur est en cours et Mr. Alimi assurera l'intérim jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général, sous sa responsabilité de Directeur Général de la région EMEA.

* * *

Le Conseil d'administration